

AVIS AU PUBLIC

Mise à disposition du dossier de Modification Simplifiée n°1 du PLU de VIEILLE-TOULOUSE

Par délibération du 5 décembre 2017, la commune de Vieille-Toulouse a engagé une modification simplifiée de son PLU ayant pour objet de prendre en compte les observations du préfet formulées lors du contrôle de légalité de la révision du POS en PLU et d'apporter des adaptations mineures.

Comme définit par la délibération du 29 mars 2018, le dossier de la modification simplifiée n°1 du PLU et un registre où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public seront mis à la disposition du public durant un mois, du **1^{er} mai au 31 mai 2018 inclus**, à la mairie de Vieille-Toulouse, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

Lundi de 14h à 19h et du Mardi au Vendredi de 8h30 à 11h30.

Le dossier pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse www.vieille-toulouse.fr.

Cet avis sera consultable en mairie et sur le site internet de la commune pendant toute la durée de la mise à disposition.